

Avis n° 2023-31 du CSRPN Occitanie
relatif à
la validation du plan de gestion de
la Réserve Naturelle Régionale Confluence-Garonne-Ariège
(Communes de Vieille-Toulouse et Portet-sur-Garonne)

Vu la demande de la Région Occitanie, autorité de tutelle des réserves naturelles régionales, suite à la finalisation du nouveau plan de gestion de la RNR Confluence Garonne-Ariège par le gestionnaire,

Vu l'avis des rapporteurs du CSRPN,

Vu l'avis du Groupe de travail Aires Protégées du CSRPN du 12 décembre 2023,

Vu le vote électronique du CSRPN du 8 au 15 janvier 2024 inclus,

Le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel rend un avis très favorable sur ce plan de gestion très ciselé et ambitieux. Il accorde une mention spéciale sur la qualité des inventaires naturalistes et sur la prise en considération des enjeux sociaux de ces espaces naturels en zone périurbaine toulousaine et murétine.

Le CSRPN attire l'attention de la Région Occitanie, de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, du Conseil départemental de la Haute-Garonne, de Toulouse Métropole, de Muretain Agglo et du SICOVAL sur :

- L'importance stratégique de l'OLT 10 « Assurer la gestion courante de la RNR » vu les enjeux de conservation, le maintien de services écosystémiques liés au cycle de l'eau et la gestion d'une forte fréquentation touristique. Le CSRPN estime que les 5,5 ETP ainsi que le budget prévisionnel sont correctement justifiés et indispensables au fonctionnement de la RNR.
- La nécessité d'éviter et de réduire les impacts des activités économiques des territoires environnants sur la RNR. Il est primordial que la RNR participe de plein droit aux instances chargées de l'aménagement du territoire de son bassin versant comme le décline l'OLT 7 « Intégrer la Réserve Naturelle dans la vie locale et l'aménagement du territoire ». L'OLT 6 « Améliorer les potentialités écologiques des espaces agricoles de la plaine d'inondation » participera également à l'évitement et la réduction des impacts de l'agriculture. Les pourtours agricoles de la RNR doivent devenir rapidement un territoire pilote de transition agroécologique.
- la politique de gestion et veille foncière pour agrandir la RNR en périphérie du périmètre actuel qui doit être maintenue et encore renforcée au moyen des nouveaux outils tels que les ORE (Obligation réelle environnementale), Fonds vert, notamment.
- L'OLT 9 « Améliorer en continu les connaissances naturalistes et scientifiques du territoire de la confluence ». La RNR a en effet besoin de mobiliser la

communauté scientifique pour, d'une part, analyser en profondeur les moteurs et déterminants de la pression touristique afin d'éviter et si possible d'en réduire l'incidence grâce à une politique concertée impliquant tous les acteurs du territoire et, d'autre part, d'insérer le plan de gestion dans une perspective de changement global.

Le CSRPN recommande :

- qu'un débat scientifique soit ouvert et organisé par la RNR en ce qui concerne la fermeture de certains milieux. Dans un monde en plein changement écologique marqué par une forte évolution des communautés de plantes et d'animaux dans des directions difficilement prévisibles, la nécessité de maintenir les communautés écologiques dans un état hérité de pratiques du passé mérite d'être questionnée. De plus, le développement de communautés ligneuses refermant des paysages jadis ouverts offre une possibilité de fixation de CO₂.
- d'utiliser les peuplements d'espèces exotiques envahissantes (EEE) comme objet d'étude pour comprendre leur évolution écologique. Le CSRPN observe que ces espèces s'installent et prolifèrent dans des habitats ayant subi des perturbations qui ont conduit à une réduction de leur richesse spécifique. Le CSRPN s'interroge sur le bien-fondé d'opérations d'extirpation de ces espèces au risque de créer de nouvelles perturbations dont les conséquences sont mal documentées.
- que la priorité soit mise sur l'augmentation des surfaces et la restauration de la qualité des habitats plutôt que l'enlèvement des EEE.
- que la RNR évalue le bilan carbone de la mise en œuvre de son plan de gestion et que la nécessité d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2030 guide le choix de ses actions.
- que les orientations et priorités de gestions soient clairement évaluées au regard des évolutions annoncées du territoire face au changement climatique et que les possibilités d'adaptation des habitats et espèce soient prises en compte dans les objectifs à court et long terme.
- que les liens avec les corridors verts et bleus du Grand Parc Garonne de Toulouse Métropole soient affichés comme des priorités de restauration dans les documents réglementaires supérieurs (PLUi, SCOT, par exemple).

Toulouse, le 16 janvier 2024
La présidente du CSRPN Occitanie



Magali GERINO

1. CONTEXTE

La Réserve Naturelle Régionale Confluence Garonne-Ariège, créée en 2015, protège une grande diversité de milieux sur un territoire morcelé de 600 ha s'étirant sur 20 km le long de la Garonne et l'Ariège : forêts alluviales, ripisylves, mares et marais, bras morts, berges vaseuses, prairies, étangs artificiels, boisements de coteaux ou encore falaises abruptes et les cours d'eau. La réserve contient beaucoup de zones humides, en régression en dehors de son périmètre, qui sont des espaces de transition entre terre et eau, des écotones riches du point de vue des espèces qu'ils hébergent et de valeur patrimoniale élevée. Par ailleurs, le territoire se trouve au sein de l'important complexe écologique du bassin de la Garonne. Il contribue au maintien et au bon fonctionnement de ces corridors fluviaux que représentent la Garonne, l'Ariège et leurs milieux annexes. Les 2 grandes originalités de cette RNR sont son organisation préférentiellement orientée sur les cours d'eau qu'elle longe et sa proximité d'une grande agglomération en tant que RNR en zone péri-urbaine.

Une multitude d'espèces animales et végétales trouve ainsi des conditions de vie favorables dans cette mosaïque d'habitats naturels de relativement bonne qualité écologique. L'intérêt écologique de la RNR s'accroît avec la recolonisation naturelle de sites anciennement anthropisés et l'évolution des boisements vers des forêts alluviales à caractère naturel.

D'un point de vue écologique, la RNR a une responsabilité forte dans la protection d'habitats et d'espèces à forts enjeux de conservation. Elle constitue donc une véritable réserve de biodiversité dans la plaine cultivée et urbanisée qui s'étend en amont de Toulouse et elle permet de maintenir fonctionnels des services écologiques de première importance, notamment ceux liés au cycle de l'eau.

La RNR Confluence subit de fortes pressions, d'une part, par les activités économiques dans les territoires périphériques, notamment l'agriculture intensive et l'urbanisation, et, d'autre part, par la très forte fréquentation touristique. Aux portes de Toulouse et de Muret, la RNR est un véritable écrin d'eau et de nature, libre d'accès et gratuit qui attire des populations en recherche de fraîcheur en été et de nature.

2. POINTS FORTS DU PLAN DE GESTION

Le plan de gestion 2023-2028 est construit selon la méthodologie développée par l'OFB et les Réserves naturelles de France. Il comporte 4 tomes : le tome 1 (251 pages) brosse un état des lieux très complet et bien documenté, et met en exergue de forts enjeux en termes d'espèces et d'habitats ; le tome 2 (67 pages) identifie les enjeux et définit très précisément la stratégie d'action proposée pour la gestion (enjeux, objectifs et plan d'actions) ; le tome 3 (162 pages) présente les fiches actions et le tome 4 (24 pages) définit un plan de circulation.

Il se décline en 6 objectifs à long terme (OLT) liés aux enjeux écologiques et 4 OLT liés aux facteurs de réussite.

Ce plan de gestion sera mis en œuvre à travers 91 opérations réparties en 30 opérations d'évaluation de l'atteinte des objectifs à long terme (E 1 à 30) et en 61 opérations de gestion (AC 1 à 61).

Ce plan de gestion riche et équilibré fait la part belle aux opérations déclinées pour la préservation des milieux et espèces associées (OLT 1 à 6), en relation avec la forte valeur patrimoniale du site, avec 28 opérations d'évaluation et 18 de gestion, mais accorde un très large volet aux facteurs de réussite (OLT 7 à 10), en lien avec le contexte périurbain des espaces de la RNR.

Le temps de travail de chaque action est souvent évalué dans chaque fiche mais les coûts - ne le sont que très partiellement. La mise en œuvre de ce plan ambitieux pour les 6 ans à venir repose sur une moyenne annuelle de 5,5 ETP, dont 85% du temps de travail sera affecté aux opérations de gestion et 15% aux évaluations. Le budget est estimé à 5,5M€ pour les 6 ans.

Les principaux financeurs identifiés du plan de gestion sont la Région Occitanie, l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, le Conseil départemental de Haute-Garonne et les collectivités, comprenant Toulouse métropole, Muretain Agglo et le SICOVAL.